

Sujet : RE: nouveau règlement scolaire
De : Commune <commune@marsens.ch>
Date : 09. 05. 18 13:53
Pour : "luimeme@danieldomierre.ch"
<luimeme@danieldomierre.ch>

Monsieur,

Nous accusons réception de votre mail qui a retenu toute notre attention.

Ce point sera pris lors de notre prochaine séance du Conseil communal soit le lundi 14 mai 2018.

En vous remerciant de votre compréhension, nous vous présentons, Monsieur, nos meilleures salutations.

Meilleures salutations

Administration communale
Charlène Rosat
Case postale 32
1633 Marsens

Tél. 026 915 18 44
Fax 026 915 19 44
commune@marsens.ch
www.marsens.ch

-----Message d'origine-----

De : luimeme@danieldomierre.ch <luimeme@danieldomierre.ch>
Envoyé : mercredi, 9 mai 2018 11:30
À : Commune <commune@marsens.ch>
Objet : nouveau règlement scolaire

Madame. Monsieur, bonjour,

Le nouveau règlement scolaire peut être consulté au bureau communal depuis lundi dernier.

N'ayant pas la possibilité de passer au bureau communal, pouvez-vous, s'il vous plaît, me faire parvenir un copie de ce document (via ce é-mail) et/ou le mettre à disposition de la population sur le site communal. (S' il s'y trouve déjà, merci de m'en communiquer le lien; je ne l'ai pas trouvé)

Merci d'avance

Bonnes salutations

Daniel Demierre